

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 mai 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) & Mr Anis EL KEBIR (Audit Conseil & Organisation)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 020	<i>au 31 décembre</i> 2 019
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	4 279 174	4 279 174
Amortissements		<u>(4 009 861)</u>	<u>(3 862 122)</u>
		269 313	417 052
Immobilisations corporelles	4	210 207 616	204 340 063
Amortissements		<u>(122 785 946)</u>	<u>(110 514 185)</u>
		87 421 670	93 825 878
Immobilisations financières	5	63 824 582	63 802 301
Provisions		<u>(2 784 165)</u>	<u>(2 784 165)</u>
		61 040 417	61 018 136
Total des actifs immobilisés		<u>148 731 400</u>	<u>155 261 066</u>
Autres actifs non courants	6	4 636 856	4 376 493
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>153 368 256</u>	<u>159 637 559</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	74 531 747	72 181 586
Provisions		<u>(3 478 726)</u>	<u>(3 828 657)</u>
		71 053 021	68 352 929
Clients	8	9 851 459	8 516 052
Provisions		<u>(2 730 585)</u>	<u>(2 651 268)</u>
		7 120 874	5 864 784
Autres actifs courants	9	13 253 497	11 895 445
Provisions		<u>(658 638)</u>	<u>(658 638)</u>
		12 594 859	11 236 807
Placements et autres actifs financiers	10	96 363	97 541
Liquidités et équivalents de liquidité	11	17 405 641	16 275 888
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>108 270 758</u>	<u>101 827 949</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>261 639 014</u>	<u>261 465 508</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 020	2 019
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		39 938 746	39 938 746
Autres capitaux propres		14 730 164	14 730 164
Résultats reportés		5 566 032	6 291 220
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		60 234 942	60 960 130
Résultat de l'exercice		(644 058)	(725 189)
Résultat de l'exercice		(644 058,)	(725 189,)
Total des capitaux propres avant affectation	12	59 590 884	60 234 941
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	38 216 876	45 107 979
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		38 216 876	45 107 979
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	96 044 788	96 784 383
Autres passifs courants	15	33 549 131	32 785 892
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	34 237 335	26 552 313
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		163 831 254	156 122 588
TOTAL DES PASSIFS		202 048 130	201 230 567
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		261 639 014	261 465 508

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 020	2 019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	624 136 983	630 927 736
Autres revenus d'exploitation	18	11 137 377	11 929 845
		<u>635 274 360</u>	<u>642 857 581</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommés	19	(511 349 152)	(519 091 645)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(16 099 176)	(16 563 545)
Charges de personnel	21	(53 224 688)	(53 747 325)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(15 053 007)	(13 129 191)
Autres charges d'exploitation	23	(36 642 297)	(36 157 951)
		<u>(632 368 320)</u>	<u>(638 689 657)</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		<u>2 906 040</u>	<u>4 167 924</u>
Charges financières	24	(5 142 398)	(6 004 168)
Produits financiers	25	2 928 506	2 569 348
Autres gains ordinaires	26	633 991	507 832
Autres pertes ordinaires	27	(651 037)	(622 258)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
AVANT IMPOTS			
		<u>675 102</u>	<u>618 678</u>
Impôts sur les bénéfices	30	(1 318 960)	(1 338 109)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			
APRES IMPOTS			
		<u>(643 858)</u>	<u>(719 431)</u>
Autres pertes extraordinaires (cont Sociale de Solidarité)		(200)	(5 758)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
		<u>(644 058)</u>	<u>(725 189)</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	2 020	2 019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	652 828 618	664 651 551
Encaissements reçus des autres débiteurs		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(644 229 336)	(615 510 424)
Intérêts payés	(4 841 364)	(5 526 375)
Intérêts reçus	134 752	82 759
Impôts sur les bénéfices payés		(31 467)
Autres flux liés à l'exploitation	6 258	
	<hr/>	<hr/>
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	<u>3 898 928</u>	<u>43 666 044</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 435 620)	(22 487 753)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières		
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	435 000	
Encaissement provenant de la cession d'immob financières		3 778 500
Encaissement des dividendes	2 754 232	1 785 902
	<hr/>	<hr/>
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	<u>(3 246 388)</u>	<u>(16 923 351)</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	(43 200)	(26 400)
Encaissement provenant des emprunts	4 172 000	14 000 000
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(6 191 556)	(13 056 327)
Encaissement/Décaissement suite rachat/achat billets de trésorerie	(1 500 000)	2 500 000
	<hr/>	<hr/>
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	<u>(3 562 756)</u>	<u>3 417 273</u>
VARIATION DE TRESORERIE		
	<hr/>	<hr/>
	<u>(2 910 216)</u>	<u>30 159 966</u>
Trésorerie au début de l'exercice	8 038 407	(22 121 559)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 5 128 191	8 038 407

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. création et activités de la société

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 39 938 746 dinars tunisiens divisés en 19 969 373 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

2. méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition et font l'objet d'un amortissement tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les taux d'amortissement ont été revus et réexaminés par la société en vue de refléter fidèlement la durée de vie des immobilisations, et ce en se référant particulièrement au paragraphe 36 de la Norme comptable 05 du système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les taux d'amortissement appliqués à partir de l'exercice 2019 sont les suivants:

Immobilisations incorporelles :	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du 1/1/2019
Logiciels informatiques	3 ans	5 ans
Fonds de commerce	10 à 20 ans	10 à 20 ans
Immobilisations corporelles :	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du 1/1/2019
Constructions	20 ans	30 ans
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10 ans	12 ans
Installations et Matériel d'exploitation	10 ans	12 ans
Outillages d'exploitation (valeur ≤ 500 DT)	1ère année	1ère année
Petits matériels d'exploitation	3 ans	3 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Equipement et matériel de bureau	10 ans	12 ans
Equipement et matériel informatique	3 ans	5 ans
Agencements et installations générales	10 ans	12 ans

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

2.4. Constatations des frais préliminaires et des charges à répartir

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants».

La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants».

La résorption de ces charges à répartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2019, les stocks des produits non alimentaires étaient valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération de la TVA, étaient valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

A compter du 1^{er} Janvier 2020, les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti, qui est en conformité avec la NC 4. L'impact du changement de méthode est non significatif, vu la rotation élevée des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

2.10. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

3. Immobilisations incorporelles	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Logiciels informatiques	692 978	692 978
Fonds de commerce	3 586 196	3 586 196
	4 279 174	4 279 174

4. Immobilisations corporelles	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Terrain	3 730 842	3 794 059
Constructions	7 658 340	7 848 405
Agencements des constructions	21 740 661	20 389 403
Installations et matériel d'exploitation	104 958 456	102 495 007
Petit matériel d'exploitation	6 928 040	6 080 862
Matériel de transport	37 734	37 734
Installations générales, agencements et aménagements divers	59 963 292	58 542 877
Equipements de bureau	927 428	919 307
Matériel informatique	2 893 911	2 760 750
Immobilisations en cours	1 159 290	1 262 037
Avances sur immobilisations en cours	209 622	209 622
	210 207 616	204 340 063

4.1 Tableau des mouvements des immobilisations

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES											
DESIGNATION	Valeur au 1/1/2020	Acquisition 2020	Régularisation 2020	Cession 2020	Valeur au 31/12/2020	Amortissement cumulé 1/1/20	Dotation de 2020	Cession 2020	Régularisation 2020	Amortissement cumulé 2020	Valeurs nettes au 31/12/2020
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	3 794 059	0		(63 216)	3 730 843	-	-			-	3 730 843
Constructions	7 848 405	0		(190 065)	7 658 340	7 433 674	64 982	(190 065)		7 308 591	349 749
Installations, agencements constructions	20 389 403	1 352 227	652	(1 621)	21 740 661	5 258 861	1 634 993	(1 621)		6 892 233	14 848 428
Installations et Matériel d'exploitation	102 495 007	2 449 393	19 991	(5 935)	104 958 456	63 294 526	5 826 850	(5 935)		69 115 441	35 843 015
Petit matériel d'exploitation	6 080 862	834 934	12 244		6 928 040	1 893 921	635 786			2 529 707	4 398 333
Matériel de transport	37 734	0			37 734	35 722	587			36 309	1 425
Agencement, aménagements et installatic	58 542 877	1 313 259	115 824	(8 667)	59 963 293	29 247 029	4 221 710	(8 667)	205	33 460 277	26 503 016
Equipement et matériel de bureau	919 307	8 432		(311)	927 428	690 215	41 854	(311)		731 758	195 670
Equipement et matériel informatique	2 760 750	133 160			2 893 910	2 660 237	51 393			2 711 630	182 280
Immobilisations en cours	1 262 037	45 963	(148 711)		1 159 289						1 159 289
Avances sur immobilisations en cours	209 622	0			209 622	-	-			-	209 622
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	204 340 063	6 137 368	0	(269 815)	210 207 616	110 514 185	12 478 155	(206 599)	205	122 785 946	87 421 670
Logiciels	692 978	0			692 978	592 888	34 620			627 508	65 470
Fonds de commerce	3 586 196	0			3 586 196	3 269 234	113 119			3 382 353	203 843
Avances sur immob incorporelles	0	0			0						0
	4 279 174	0		0	4 279 174	3 862 122	147 739			4 009 861	269 313
Total dotation aux amortissements							12 625 894				

5. Immobilisations Financières**Au 31/12/2020****Au 31/12/2019**

Titres de participation	5.1	63 216 979	63 216 979
Prêts à plus d'un an			
Dépôts et cautionnements		607 478	585 197
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		-	-
		63 824 582	63 802 301
A déduire la partie non libérée des actions	5.1		
		63 824 582	63 802 301
A déduire provision pour dépréciation des titres	5.1	(2 784 165)	(2 784 165)
		61 040 417	61 018 136

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 63 216 979 dinars au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

Participations	% dans le capital	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT		428 703	428 703
UNITED DECS		3 000 000	3 000 000
STONE HEART		650 000	650 000
		63 216 979	63 216 979
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		(250 100)	(250 100)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		(428 703)	(428 703)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		(2 057 362)	(2 057 362)
		(2 784 165)	(2 784 165)
Valeur nette des participations		60 432 814	60 432 814

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, TSS SAHARA CONFORT, STONE HEART, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

6. Autres actifs non courants**Au 31/12/2020****Au 31/12/2019**

Frais préliminaires	12 471 578	11 071 854
Frais préliminaires en cours	1 428 647	1 385 284
A déduire la résorption des frais préliminaires	(10 957 888)	(10 301 816)
Charges à répartir	5 478 808	4 412 374
A déduire la résorption des charges à répartir	(3 784 289)	(2 191 203)
	4 636 856	4 376 493

7. Stocks**Au 31/12/2020****Au 31/12/2019**

Stocks de marchandises magasins	59 672 838	66 613 342
Stocks de marchandises dépôt	14 542 914	5 204 535
Stocks emballages et étiquettes	313 322	363 709
Stocks fournitures	2 673	
	74 531 747	72 181 586
A déduire provision pour dépréciation de stock	(3 478 726)	(3 828 657)
	71 053 021	68 352 929

8. Clients et comptes rattachés**Au 31/12/2020****Au 31/12/2019**

Clients, ventes à crédit	1 051 276	494 051
Créances sur participation fournisseurs	4 869 286	4 779 154
Clients, chèques impayés	786 055	720 212
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	3 143 445	2 521 238
	9 851 459	8 516 052
Provisions /créances clients&participation fournisseurs	(2 064 040)	(2 034 675)
Provisions sur chèques impayés	(665 148)	(615 196)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
	(2 730 585)	(2 651 268)
	7 120 874	5 864 784

9. Autres actifs courants	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Personnel avances et acomptes	755 395	719 775
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	109 310	38 331
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels	1 204 298	1 129 145
Etat, impôts et taxes IS à reporter		809 371
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	1 128 610	724 746
Autres débiteurs	4 075 174	2 933 044
Produits à recevoir, dividendes	-	-
Autres produits à recevoir	757 038	757 037
Charges constatées d'avance	1 409 245	1 976 213
Compte d'attente	3 814 427	2 807 783
	13 253 497	11 895 445
Provisions sur comptes débiteurs divers	(658 638)	(658 638)
	12 594 859	11 236 807
10. Placements et autres actifs financiers	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Prêts au personnel	96 363	97 541
	96 363	97 541
11. Liquidités et équivalents de liquidités	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Placements (billets de trésorerie)		
Chèques à l'encaissement	939 001	98 224
Banques	12 700 489	12 226 443
Caisses	3 733 570	3 918 640
	17 405 641	16 275 888
12. Capitaux propres	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Capital social	(a) 39 938 746	39 938 746
Plus ou moins values sur cession actions propres	47 006	47 006
	(b) 47 006	47 006
Réserve légale	3 993 875	3 993 875
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c) 11 282 000	11 282 000
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	(c) 2 550 298	2 550 298
Autres capitaux propres- effet de modification comptable	(d) (3 143 015)	(3 143 015)
	(e) 14 683 158	14 683 158

Réserve pour fonds social		300 000	300 000
A déduire prêt au personnel /fonds social		(273 441)	(249 457)
A ajouter intérêts fonds social /fonds social		7 731	3 891
A déduire dons au personnel /fonds social		(11 539)	(11 539)
A déduire débiteurs divers		(14 564)	(37 810)
Disponibilités en banque /fonds social		(8 187)	(5 085)
		0	0
Résultats reportés		5 566 032	6 291 220
	(f)	5 566 032	6 291 220
Total des capitaux propres avant résultat de la période	"(a)+(b)+(e)"	60 234 942	60 960 130
Résultat de l'exercice	(1)	(644 058)	(725 189)
Total des capitaux propres après résultat de la période		59 590 884	60 234 941
Valeur nominale de l'action	(A)	2,000	2,000
Nombre d'actions	(2)	19 969 373	19 969 373
Résultat par action	(1) / (2)	(0,032)	(0,036)

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal. .

Par ailleurs, deux augmentations du capital ont été décidée par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale 2 DT.

(b) et (c) Le total des réserves comprend pour un montant de 9 102 000 dinars, des réserves rattachés aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

(d) Le compte « Autres capitaux propres - Effet de modification comptable » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre l'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux événements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768,270 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres - Réserve	Autres capitaux propres - Effet modification	Réserve pour réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	DIVIDENDES	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2019	39 938 746	3 993 875	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	6 291 220	(725 189)		0	47 006	0	60 234 941
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2019							(725 189)	725 189					0
													0
													0
Résultat de l'exercice 2020								(644 058)					(644 058)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2020	39 938 746	3 993 875	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	5 566 031	(644 058)	0	0	47 006	0	59 590 884

13. Emprunts bancaires	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Crédit moyen terme BT	12 904 360	17 763 239
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	25 301 116	27 333 340
Dépôts et cautionnements reçus	11 400	11 400
	38 216 876	45 107 979

14. Fournisseurs et comptes rattachés	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Fournisseurs locaux de marchandises	40 296 095	35 670 676
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	13 214 637	5 935 406
Fournisseurs, chèques en instance	1 273 298	2 381 085
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	45 415 683	44 397 602
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer	498 596	1 062 636
Fournisseurs locaux d'immobilisations	414 462	(1 224 027)
Fournisseurs étrangers	(444 468)	(454 247)
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	430 054	823 569
Fournisseurs, factures non parvenues	10 231 461	26 390 940
Fournisseurs, moyens généraux en cours	152 855	148 589
Fournisseurs, opérations d'importation	(131 393)	(132 233)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(14 504 333)	(17 566 016)
Fournisseurs emballages à rendre	(802 159)	(649 597)
	96 044 788	96 784 383

15. Autres passifs courants		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Personnel	15.1	1 594 342	2 392 066
Etat, et collectivités locales	15.2	7 794 786	7 009 755
Actionnaires, dividendes à payer		-	-
CNSS		3 394 598	3 531 463
Créditeurs divers		1 881 655	2 168 192
Assurance groupe		189 807	180 707
Charges à payer		13 382 302	12 708 265
Produits constatés d'avance		286 318	287 844
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		4 952 592	4 507 600
Compte d'attente		72 731	-
		33 549 131	32 785 892

Au 31/12/2020 **Au 31/12/2019**

15.1. Personnel

Rémunération due au personnel	59 992	115 238
Congés payés	1 430 613	2 112 999
Oppositions sur salaires	103 737	163 829
	1 594 342	2 392 066

15.2. Etat, et collectivités publiques

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Etat, impôts et taxes,	6 175 437	4 824 028
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	300 021	847 250
Impôt sur les bénéfices	1 319 328	1 338 477
	7 794 786	7 009 755

16. Concours bancaires et autres passifs financiers

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Billet de trésorerie souscrit	5 000 000	6 500 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	8 485 780	5 964 716
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	-	-
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à -d'un an	8 110 002	5 759 520
Intérêts courus sur emprunts	364 100	90 596
Concours bancaires	12 277 453	8 237 481
	34 237 335	26 552 313

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2020 s'élève 624 136 983 DT contre 630 927 736 DT au cours de l'exercice 2019, enregistrant une diminution de 6 790 753 DT (Soit -1,08 %).

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 11 137 377 DT au 31 décembre 2020 contre 11 929 845 DT au 31 décembre 2019, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2020 a diminué de 7 742 493 DT (ou -1,49%) par rapport à celui de l'exercice précédent.

Ce coût ayant diminué de 519 091 645 DT en 2019 à 511 349 152 DT en 2020.

La Marge commerciale a, en revanche, augmenté en 2020 de 951 740 DT (ou 0,85 %), passant de 111 836 091 DT à 112 787 831 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2020 s'élève à 18,071 %, contre 17,725 % pour l'exercice 2019.

20. Achats d'approvisionnement consommés

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 16 099 176 DT au 31 décembre 2020 contre 16 563 545 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les Charges de personnel totalisent 53 224 688 DT au 31 décembre 2020 contre 53 747 325 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une diminution de 522 637 DT.

22. Dotations aux amortissements et résorptions

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Dotations des immobilisations incorporelles	147 739	187 373
Dotations des immobilisations corporelles	12 478 155	12 223 070
Résorptions des frais préliminaires	656 071	1 136 830
Résorptions des charges à répartir	1 593 086	1 262 595
Dotations /provisions pour risques fournisseurs&d'exploitation	1 760 722	1 517 118
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 366 123	1 336 759
Dotations /provisions pour chèques impayés	53 531	46 528
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	3 478 726	3 828 657
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 828 657)	(3 515 896)
Reprises /provisions /risque fournisseurs&exploitation	(1 315 730)	(3 456 152)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(1 336 759)	(1 380 936)
Reprises /provisions pour dépréciations des titres		(56 755)
	15 053 007	13 129 191

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 36 642 297 DT au 31 décembre 2020 contre 36 157 951 DT pour l'exercice 2019, soit une augmentation de 484 346 DT .

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des loyers, des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

24. Charges financières nettes

	<i>Au 31/12/2020</i>	<i>Au 31/12/2019</i>
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 932 409	2 431 478
Intérêts sur emprunts bancaires ATTIJARI BANK	2 758 181	2 488 525
Intérêts sur comptes courants bancaires	126 114	740 162
Intérêts sur billets de trésorerie	317 054	323 627
Pertes de change	5 911	20 031
Escomptes accordés	2 729	345
	5 142 398	6 004 168

25. Produits financiers

	<i>Au 31/12/2020</i>	<i>Au 31/12/2019</i>
Revenus des titres de participation	2 754 232	2 454 102
Produits financiers sur comptes courants bancaires	168 016	103 602
Produits nets sur cession des actions SICAV	6 258	-
Gains de change	-	11 644
	2 928 506	2 569 348

26. Autres gains ordinaires

	<i>Au 31/12/2020</i>	<i>Au 31/12/2019</i>
Reprises provisions sur chèques impayés	3 578	4 180
Autres gains ordinaires	630 413	503 652
	633 991	507 832

27. Autres pertes ordinaires

	<i>Au 31/12/2020</i>	<i>Au 31/12/2019</i>
Autres pertes ordinaires	651 037	622 258
	651 037	622 258

	<i>Au 31/12/2020</i>	<i>Au 31/12/2019</i>
28. Etat des flux de trésorerie:		
Détail de la trésorerie à la clôture de la période		
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Placements (billets de trésorerie)	0	0
Chèques à l'encaissement	939 001	98 224
Banques	12 700 489	12 226 443
Caisses	3 733 570	3 918 640
Découverts bancaires	(12 277 453)	(8 237 481)
	5 128 188	8 038 407

29. Litiges en cours

Pour sûreté et garantie du remboursement des emprunts contractés, la société a donné en nantissement son fonds de commerce et d'industrie consistant en un hypermarché ainsi que l'ensemble de matériel installé dans ledit fonds.

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2020, l'affaire demeure non clôturée définitivement devant les tribunaux judiciaires compétents (Cour de Cassation).

Par ailleurs, un second contrôle par la CNSS a été entamé en 2020 au titre des exercices 2017, 2018 et 2019. Les travaux de contrôle demeurent en cours à la date de l'établissement des états financiers de cet exercice.

30. Autres notes aux états financiers

Détermination de l'impôt sur les bénéfices

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2020 a tenu compte des éléments suivants:

		<i>Au 31/12/2020</i>	<i>Au 31/12/2019</i>
Résultat comptable après impôt	(I)	(644 058)	(725 189)
A réintégrer	(II)	7 937 252	9 268 902
Impôt sur les sociétés		1 318 960	1 338 109
Taxe de voyages		360	180
Amendes et Pénalités		463 604	189 367
Pertes de change latentes			
Autres charges non déductibles (redres fiscal&smiles non consommés)		-618 092	159 467
Autres charges non déductibles			733 841
Contributions sociale de solidarité		200	5 758
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		3 478 726	3 828 657
Dotations aux provisions pour titres			
Dotations aux provisions pour créances douteuses		1 366 123	1 336 759
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques		53 531	46 528
		1 597 713	1 315 730

Dotations aux provisions pour risque fournisseurs			
Dotation aux amortissement du fonds de commerce		113 118	113 118
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation		163 009	201 388
Pertes sur créances irrécouvrables			
A déduire	(III)	8 655 401	7 383 758
Dividendes		2 754 232	2 454 102
Reprise sur provision pour dépréciation des stocks non admise en déduction initialement		3 248 680	0
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		1 336 759	1 474 136
Reprise sur provision risque d'exploitation		0	1 212 168
Reprise sur provision des titres		0	56 755
Annulation pertes latentes exercice précédent		0	35 813
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs et exploitation		1 315 730	2 150 784
Résultat fiscal avant déduction des provisions	(I)+(II)-(III)	(1 362 207)	1 159 955
Prov/créances contentieuses		(3 578)	(4 180)
Prov/dépréciation stocks			(579 977)
Résultat fiscal		(1 365 785)	575 798
Impôt sur les sociétés			143 949,5
Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA TTC)		1 318 960	1 338 109
Contribution sociale de solidarité		200	5 758

31. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), les transactions et les opérations conclues par la « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

31.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2020, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 91 450 471 DT et de 866 433 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 5% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2020 un solde créditeur de 5 891 991 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2020 et facturés par MONOGROS sont de 2 249 321 DT en hors taxes récupérables.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 54 572 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2020 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

31.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,00% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdia, Bardo Hnaya et Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2020 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 344 963 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Ennasr : 521 673 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Sousse Sud : 366 000 DT HT compte tenu de l'avenant signé en 2020
- Bizerte Printemps : 283 628 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 402 600 DT HT compte tenu de l'avenant signé en 2020
- Sfax Mahari : 278 226 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 521 673 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 530 000 DT HT compte tenu de l'avenant signé en 2020
- Sousse Lakouas : 306 142 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 223 450 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 104 100 DT HT compte tenu de l'avenant signé en 2020
- Mehdia : 180 562 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 361 124 DT HT.
- Sousse Messai : 300 193 DT HT.

Au cours de l'exercice 2020 les loyers annuels des magasins Sousse Sud, Tunis, Mokhtar Attia et Bab El Khadhra ont subi une baisse par rapport à l'exercice 2019 par avenant au contrat initial.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 23 759 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Mixte de la société SIM du 28 février 2020, pour un montant de 1 284 077 DT.

31.3. Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours de l'année 2020, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 101 384 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 34 207 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%. Le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr

31.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 957 998 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 197 664 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 23 759 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2020, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 58 780 370 DT et de 499 DT. Au 31 décembre 2020, le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 2 967 088 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 22 628 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

31.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2020, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 120 657 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 130 926 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 159 643 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 110 129 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 77 566 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société TSS du 28 février 2020, pour un montant de 363 117 DT.

31.7. La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2020.

Depuis fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

31.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

31.9. La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Depuis fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- **31.10. La « S.N.M.V.T » détient directement 5,86 % du capital de STONE HEART et indirectement 22,68% par la SIM et 41,39% par SGS**

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2020, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 351 900 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 12 600 DT HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

TUNIS, le 29 Avril 2021

**Messieurs les actionnaires de la
Société Nouvelle Maison de la Ville
de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « « S.N.M.V.T – MONOPRIX », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020 faisant ressortir un total de 261 639 014 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un déficit de 644 058 DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 Avril 2021, sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « « S.N.M.V.T – MONOPRIX » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan (Cf Note aux états financiers N°7) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2020 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états

financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

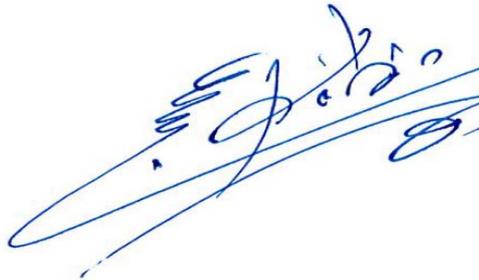
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Audit Conseil & Organisation
Anis EL KEBIR



F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA



Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

TUNIS, le 29 Avril 2021

Messieurs les actionnaires de la
Société Nouvelle Maison de la Ville
de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES
COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

• ***La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

Au cours de l'exercice 2020, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 91 450 471 DT et de 866 433 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 5% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2020 un solde créditeur de 5 891 991 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2020 et facturés par MONOGROS sont de 2 249 321 DT en hors taxes récupérables.

- ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,008% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS et 6,89% par sa filiale SGS***

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdia, Bardo Hnaya et Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2020 la charge annuelle des loyers supportée par la société « S.N.M.V.T » est de 4 724 334 DT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 23 759 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM du 28 février 2020, pour un montant de 1 284 077 DT.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 54 572 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2020 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT.

- ***Opérations avec la société COPIT***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison) moyennant un loyer annuel de 135 591 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 957 998 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 197 664 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 23 759 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

Au cours de l'année 2020, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 58 780 370 DT et de 499 DT. Au 31 décembre 2020, le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 2 967 088 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 22 628 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Space « T.S.S »***

La « S.N.M.V.T » est locataire, en 2020, de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort » moyennant un loyer annuel de 598 921 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société TSS du 28 février 2020, pour un montant de 363 117 DT.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2020.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS***

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Depuis fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient directement 5,86 % du capital de Stone Heart et indirectement 22,68% par la SIM et 41,39% par SGS***

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2020, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 351 900 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 12 600 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***Obtention d'emprunts bancaires***

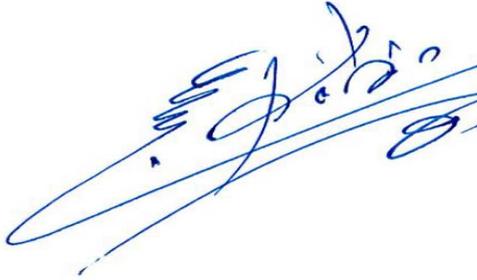
La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a contracté en 2020 deux emprunts bancaires remboursables sur un an auprès de la Banque de Tunisie et Attijari Bank, respectivement pour 1000 000 DT et 3 172 000 DT.

- ***Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants***

Au titre de l'exercice 2020, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 315 151 DT, à laquelle s'ajoute le solde de tout compte de l'ancien Directeur Général pour un total de 197 932 dinars (charges patronales comprises). Les charges connexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurances groupe, TFP et Foprolos) incluses à la rémunération annuelle sont de 80 736 dinars. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Audit Conseil & Organisation
Anis EL KEBIR



F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA

